ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013[1] PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	**Transformation de l'ancien bâtiment Belgacom en logements « Tremplin » et Maison Rurale**	**1.159.154.17 €**	**19 juin 2017**

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Loyers	Montant annuel	20.778,67 €
	Provisions pour les charges payées par les locataires	Montant annuel	2.550 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Eau	Montant annuel	129,02 €
	Chauffage	Montant annuel	3.568,68 €

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Electricité	Montant annuel	3.834,31 €
	Téléphone	Montant annuel	2.529,84 €
	Assurances	Montant annuel	853,80 €
	Remplacement des filtres ventilation	Montant sur 3 ans	3.070,61 €
	Remplacement de la pompe à eau de pluie		2.178 €
	Aménagement en lien avec la nouvelle pompe à eau de pluie		231,15 €
	Achat d'un défibrillateur		90,10 €
Bénéfices[3] = recettes moins charges		**Montant annuel**	6.843,16 €
Réaffectation des bénéfices	Les recettes émanant des logement « Tremplin » pour l'année 2022 (3.265,91€) ont permis d'augmenter de 3.000 euros les prix octroyés dans le cadre de l'appel à projets citoyens 2023 et de contribuer au remplacement de la pompe pour l'eau de pluie installée à la Maison du Parc (2178 € TVAC).		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Voir tableau d'occupation en annexe

[3] En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

[4] A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	S'agissant d'une Maison Rurale, son rôle est d'offrir des infrastructures et des services (hors logement) plutôt que de créer de l'emploi. Il est tout de même important de noter que l'entretien des bâtiments et les services fournis : coordinatrice et éducatrice de l'école des devoirs, assistant social, psychologue et éducateur des services en place (AMO et collaborateurs), employés de la bibliothèque et racinothèque génèrent de l'emploi.

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[5]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[6]
2007	2007 2007	28 mai 2019	28 mai 2015
		Présences	
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[7]	CLDR 9 mars	17	
	CLDR 8 juin	17	
	CLDR 18 septembre	11	
	CLDR 28 novembre	18	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	2023 marquant la fin de validité du PCDR, la CLDR a été informée de la suite et de la fin des travaux de la convention Liaison cyclable Fraiture-Vielsalm, ainsi que d'autres projets du PCDR financés par d'autres moyens. Elle s'est également impliquée dans le suivi des projets « BiodiverCité » et « « Appel à projets citoyens ». Enfin, dans la perspective d'une nouvelle ODR, elle a procédé à l'évaluation du PCDR (résultats et processus participatif).		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet			
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

[5] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[6] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[7] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.